



Nancy, le 22 janvier 2021

Communiqué de presse

« Dans le principe, ça ne devrait pas se passer comme ça »

Vous avez tous entendu parler de la situation du jeune apprenti bisontin dont le patron a fait une grève de la faim et qui vient de se terminer par une autorisation de séjour pour le jeune apprenti. Il avait dû interrompre son apprentissage et faisait l'objet d'une obligation de quitter le territoire en cours de formation car il avait atteint sa majorité.

« *Dans le principe, ça ne devrait pas se passer comme ça* », avait estimé Elisabeth Borne, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, le 8 janvier 2021, interrogée sur cette situation en marge d'un déplacement sur le thème de la formation. « *Quand on accueille des mineurs non accompagnés qui s'engagent dans des formations, au bout de deux ans, si tout s'est bien passé, alors ils peuvent continuer à travailler en France.* »

« *Mais là c'est un cas particulier* », avait-elle estimé. « *Il y a une contestation sur sa situation, (...) les autorités judiciaires vont être amenées à se prononcer.* »

Contrairement aux déclarations de Mme Elisabeth Borne, il ne s'agit pas d'« un cas particulier ».

Ainsi, le Réseau Education Sans Frontières (RESF) a pu constater, sur le bassin de Nancy qu'actuellement un peu plus de 70 jeunes mineurs non accompagnés, inscrits dans une formation professionnelle diplômante par apprentissage (CFA) dans des domaines en déficit de main d'œuvre (boulangier, agent de restauration, serveur en salle, maçon, mécanicien, carrossier...) voient leur contrat d'apprentissage stoppé depuis le jour de leurs 18 ans, en raison de la contestation de leur identité, ou même simplement à cause de la lenteur administrative, ou des changements inopinés des procédures de dépôts des demandes de régularisation en préfecture, ou sur la base de rapports d'expertises documentaires expéditifs, non argumentés .

A ces faits s'ajoute l'immense difficulté, voire la quasi impossibilité d'obtenir un rendez-vous en préfecture dans des délais raisonnables ; le serveur informatique indiquant généralement, quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit : aucun rendez-vous disponible.

Ces jeunes sont arrivés en France depuis des mois, ont été pris en charge par le Conseil Départemental, ont été scolarisés, ont fait des stages et ont été choisis par des employeurs pour leur motivation, leurs qualités.

Il est urgent de mettre un terme à ces situations, injustes pour les jeunes, qui ruinent tous les investissements des institutions qui les avaient en charge jusqu'à leur majorité ainsi que ceux des employeurs qui se sont chargés de leur formation pratique.

Il est urgent de faire cesser la contestation systématique de l'identité des étrangers par la préfecture, au service d'une politique migratoire inhumaine.

Avec les associations et syndicats : Un Toit Pour Les Migrants, FSU, CGT, LDH, MAN, SAF, SOLIDAIRES, SUD Education, Amnesty International ...